

---

## DÉCISION 16/2025

### PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue :

- ✓ Vu la Sixième partie, Livre I, Titre IV, Chapitre III section 2 du Code de la Santé Publique et notamment ses articles D.6143-33 et suivants,
- ✓ Vu le livre IV du Statut Général des Fonctionnaires,
- ✓ Vu le décret N° 891 du 17 avril 1943 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 septembre 1941, notamment son article 252,
- ✓ Vu le décret N° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,
- ✓ Vu le décret N°2009-1765 du 30 Décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé – et portant application de la loi du 21 Juillet 2009 – dite « Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires »,
- ✓ Vu le CDD de Madame Aude BAUDUIN en date du 10 mars 2025, recrutée en qualité de directrice adjointe du Centre hospitalier de Villefranche de Rouergue,
- ✓ Vu la décision de l'ARS Occitanie n°2026-2147 du 14 avril 2026 désignant Monsieur AURY Pierre comme Directeur intérimaire du Centre Hospitalier de Villefranche-de-Rouergue et des EHPAD de Rieupeyroux et de Laguépie en direction commune (Aveyron et Tarn-et-Garonne) à compter du 4 mai 2026.

### DÉCIDE

#### **ARTICLE 1 :**

**Délégation permanente est donnée à Madame BAUDUIN Aude, Directrice adjointe en charge des Finances, de la Performance et du Patrimoine, à l'effet de signer tous les actes, décisions, courriers et notes en lien avec le domaine économique et logistique, à savoir :**

- Les bons de commande,
- La gestion des stocks,
- Les achats, procédures et notifications des marchés publics.
- Les pièces de mandatement relatives aux dépenses et aux recettes.

#### **ARTICLE 2 :**

**Délégation permanente de signature est donnée à Madame BAUDUIN Aude, Directrice adjointe en charge des Finances, de la Performance et du Patrimoine, à l'effet de signer tous les documents, actes et courriers en lien avec la gestion des finances.**

---

**ARTICLE 3 :**

**En l'absence conjointe du Directeur par intérim Monsieur AURY Pierre et de Madame FLOTES Christine, Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Formation, délégation de signature est donnée à Madame BAUDUIN Aude, Directrice adjointe en charge des Finances, de la Performance et du Patrimoine, pour :**

- Les courriers relevant de la gestion des ressources humaines,
- Les attestations ou dossiers administratifs de tout ordre relatifs à la situation et/ou la carrière des agents de l'établissement,
- Les conventions d'engagement de formation et toute pièce afférente à la gestion de la formation du personnel de l'établissement,
- Le service fait des prestations relevant du champ des ressources humaines (missions de recrutement, études, ...),
- Les fiches de notation annuelles des agents titulaires de la FPH,
- Les ordres de missions et pièces nécessaires aux remboursements des frais en découlant,
- Les contrats de travail du personnel contractuel non-médical,
- Les engagements relatifs au recours au personnel temporaire non médical auprès des sociétés d'intérim,
- Toutes décisions relatives à la carrière des agents du personnel non médical (position, avancement d'échelon, avancement de grade, titularisation, admission à la retraite, ...),
- Toute décision de suspension ou toute décision rendue nécessaire par l'urgence dans les domaines de l'inaptitude au travail ou la discipline des agents non médicaux ainsi que la suspension pour défaut de vaccination.
- Les pièces de mandatement relatives à la rémunération du personnel médical et non médical.

**ARTICLE 4 :**

**En l'absence conjointe de Madame MAURY Cécile, Directrice de la Filière Gériatrique, de l'EHPAD les Genêts d'Or du Ségala et du Pôle Social, et du Directeur par intérim, Monsieur AURY Pierre, délégation de signature est donnée au Madame BAUDUIN Aude, Directrice adjointe en charge des Finances, de la Performance et du Patrimoine, à l'effet de signer les documents relatifs à l'EHPAD « Les Genêts d'or du Ségala » et plus précisément :**

- Dans le domaine des ressources humaines : les contrats de travail, les décisions RH, notes de service et attestation employeur,
- Dans le domaine des finances et des achats : les bordereaux de recettes et de dépenses, les devis et bons de commande ainsi que les contrats de maintenance,
- Dans le domaine des admissions : les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement et les attestations de séjour.

**ARTICLE 5 :**

Cette délégation de signature est assortie de l'obligation de :

- Respecter les procédures réglementaires en vigueur et les procédures mises en place par l'établissement,
- Rendre compte des opérations réalisées à Monsieur AURY Pierre, Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Villefranche-de-Rouergue.

---

**ARTICLE 6 :**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Rodez et au Conseil de Surveillance. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement.

Cette décision prend effet le 4 mai 2026.

Villefranche-de-Rouergue,  
Le 4 mai 2026.

Le Directeur par intérim,  
M. Pierre AURY



CENTRE HOSPITALIER  
Le Directeur par Intérim  
Villefranche de Rouergue

## NOTIFICATION DE REMISE EN MAIN PROPRE

Je soussignée, Madame Aude BAUDUIN, certifie avoir reçu de Monsieur Pierre AURY, Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Villefranche-de-Rouergue, la délégation de signature en main propre.

Fait à Villefranche-de-Rouergue,  
Le lundi 4 mai 2026.

Aude BAUDUIN,

